

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2017

(Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

- Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de sa délégation générale

1°) Attribution des marchés à procédure adaptée :

Numéro arrêté	Fournisseur ou prestataire	Objet marché	Montant HT	Montant TTC	Date décision
2017-14	SARL Jean ROBERT Loudun Migné-Auxances	Réhabilitation toitures mairie, bibliothèque et salle Jean-Ferrat	81 638,14€	97 965,77€	12 06 2017

2°) Autres décisions :

- Arrêté n° CPTA 1/2017 du 21 juillet 2017 pour le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une durée d'un an auprès de la Caisse d'Epargne (Montant maximum = 300 000€, taux d'intérêt = index EONIA + marge 0,65%).

➤ ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

- 1°) Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- 2°) Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport 2016 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif.
- 3°) Le Conseil municipal émet un avis favorable à la demande d'autorisation présentée par Monsieur le gérant de la SARL EURO-AGRI pour l'exploitation, au lieu-dit « Les Cluzeaux », commune de Cissé, d'un stockage de céréales en silos verticaux par extension d'une activité existante.

CULTURE

- 4°) Le Conseil municipal donne son accord pour un partenariat pédagogique entre le Conservatoire à Rayonnement Régional de Grand Poitiers et l'Ecole Municipale de Musique de Migné-Auxances et autorise Madame le Maire à signer la convention.

➤ HABITAT

- 5°) Le Conseil municipal confirme l'engagement de la commune dans le service d'accueil et d'information des demandeurs de logement social en tant que guichet de niveau 3 et autorise Madame le Maire à signer la convention avec Grand Poitiers.
- 6°) Le Conseil municipal décide de verser une aide de 2 000€ à Monsieur et Madame FRASCA dans le cadre du Prêt à Taux Zéro + (PTZ+).

➤ URBANISME, VOIRIE ET RESEAUX

- 7°) Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2016 du Syndicat Energies Vienne et de ses entreprises (SERGIES, SOREGIES et SRD).
- 8°) Le Conseil municipal a pris acte de la présentation du compte rendu d'activité annuel (2016) pour la concession GrDF (Gaz réseau Distribution France).
- 9°) Dans le cadre de la construction de la ligne LGV SEA, le Conseil municipal décide de pas créer d'Association Foncière d'Aménagement Foncier (AFAF) et d'assurer directement la maîtrise d'ouvrage des travaux concernant la commune.
- 10°) Le Conseil municipal accepte la rétrocession par la SEP à la commune pour l'euro symbolique des espaces communs du lotissement ACTIPARC au lieu-dit « Champ Dinard ».
- 11°) Le Conseil municipal donne son accord pour l'acquisition du terrain cadastré BE 112, d'une surface de 33m², situé 65 rue des Cosses et appartenant aux consorts POINOT-GEOFFROY, pour une incorporation dans le domaine public et pour un montant de 300€.
- 12°) Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à ester en justice devant le Tribunal correctionnel de Poitiers pour l'affaire opposant la commune à Monsieur Amine Mohamed MAMMERI.
- 13°) Dans le cadre du projet de mise à 2x3 voies de l'autoroute A10 entre Poitiers sud et Veigné, le Conseil municipal, par 15 avis favorables et 12 abstentions : regrette la précipitation pour l'étude de ce dossier, adhère aux remarques telles qu'elles figurent dans le dossier élaboré par Grand Poitiers, reconnaît l'utilité publique du dossier et prend acte de l'absence d'impact majeur pour Migné-Auxances.

➤ FINANCES ET ECONOMIE

- 14°) Le Conseil municipal donne son accord pour la signature de l'avenant n° 7 à la convention de concession du 13 février 1995 concernant l'aménagement par la SEP de la ZAC de Saint Nicolas.
- 15°) Le Conseil municipal donne son accord pour la souscription d'un emprunt par le CCAS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des travaux de réhabilitation de l'EHPAD « Les Fougères » pour un montant de 1 446 596€.

➤ PROSPECTIVE URBAINE

- 16°) Le Conseil municipal donne son accord pour solliciter un fonds de concours de 21 744€ auprès de la Communauté Urbaine de Grand Poitiers pour le financement des études préalables aux travaux d'aménagement du centre (Place du 11 Novembre et ses abords, y compris les bâtiments communaux).

➤ SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

- 17°) Le Conseil municipal donne son accord pour la signature d'une convention avec Grand Poitiers communauté urbaine pour l'occupation temporaire de l'ancienne conciergerie du complexe sportif située 57 rue de Poitiers.

➤ RESSOURCES HUMAINES

- 18°) Le Conseil municipal procède à la modification du tableau des effectifs de la manière suivante avec effet au 1^{er} novembre 2017 :

Avancements de grades (avec avis de la C.A.P.)

Grade actuel	Grade d'avancement	Service	Temps de travail
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Périscolaire	24/35 ^e
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	Périscolaire	TC (35/35 ^e)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Technique	TC (35/35 ^e)
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	Technique	TC (35/35 ^e)
Rédacteur	Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Administratif	TC (35/35 ^e)
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	Administratif	TC (35/35 ^e)

- Suppression au 1^{er} janvier 2018 d'un poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet et création au 1^{er} décembre 2017 d'un poste d'animateur principal 1^{ère} classe à temps complet.

19°) Dans le cadre du recensement de la population de 2018, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à procéder au recrutement de 13 agents recenseurs.

➤ ADMINISTRATION GENERALE

20°) Le Conseil municipal approuve la dissolution de Vienne Services ainsi que le transfert intégral de ses missions, de son personnel, de ses actifs et passifs au profit de l'Agence technique départementale/Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018.

21°) Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la commune à l'Agence des Territoires de la Vienne au 1^{er} janvier 2018 et désigne Madame le Maire comme déléguée.

22°) Le Conseil municipal approuve la modification des nouveaux statuts de l'Agence Technique Départementale de la Vienne.

➤ INTERCOMMUNALITE

23°) Le Conseil municipal a pris acte de la communication du rapport annuel du Président de la Communauté d'Agglomération (exercice 2016).

➤ ENFANCE ET AFFAIRES SCOLAIRES

24°) Le Conseil municipal donne son accord pour reconduire le partenariat avec la CAF dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2017-2020.

Fait à Migné-Auxances le 25 septembre 2017

Le Maire
Florence JARDIN